



# FICHE REPÈRES DU RSU 2024

## Collectivités et établissements publics

### Prélevant du CST du CDG 81 par strate de population 0 à 199 habitants

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application [www.donnees-sociales.fr](http://www.donnees-sociales.fr).

#### TAUX DE RETOUR

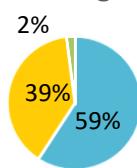
**17%**

> 66 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 382 recensées

> 301 agents recensés dans ces collectivités dont 178 fonctionnaires, 117 contractuels permanents et 6 contractuels non permanents

#### Effectifs

- 59% des agents sont fonctionnaires



Minimum

Maximum

	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	43
Contractuels permanents	1	42
Contractuels non permanents	1	2

- 11,11 % des contractuels permanents en CDI

#### Précisions emplois non permanents

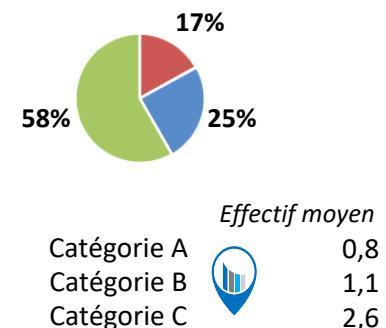
- 0,3 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 0,7 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

#### Caractéristiques des agents permanents

- 32% d'agents relevant de la filière technique

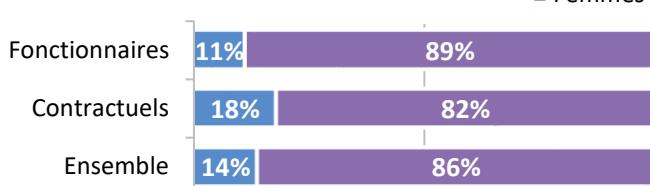
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernée	9
Administrative	43,3%	23,1%	35,3%	1,6	
Technique	21,9%	46,2%	31,5%	4,0	
Culturelle	0,0%	0,9%	0,3%	1,0	
Sociale	12,4%	1,7%	8,1%	12,0	
Médico-sociale	20,8%	24,8%	22,4%	22,0	
Médico-technique	0,0%	2,6%	1,0%	1,5	
Animation	1,7%	0,9%	1,4%	2,0	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		

- 58% d'agents relevant de la catégorie C



- Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 86%

■ Hommes  
■ Femmes

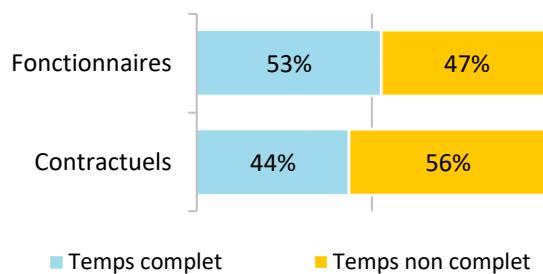


- Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 29% des agents

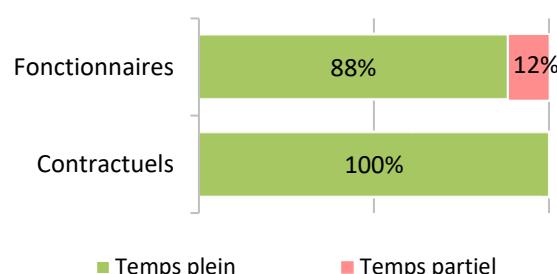
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	29%
Adjoints administratifs	17%
Aide-soignant	11%
Rédacteurs	11%
Agents sociaux	8%

## Temps de travail des agents permanents

- 53% des fonctionnaires à temps complet contre 44% des contractuels



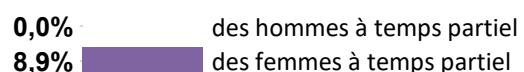
- 12% des fonctionnaires à temps partiel contre des contractuels



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Administrative	73%	Sociale	100%
Sociale	73%	Médico-technique	100%
Technique	26%	Animation	100%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

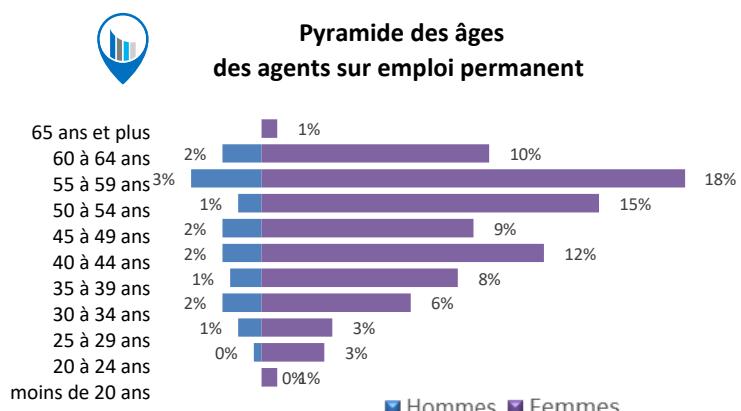


Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

## Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,39
Contractuels permanents	43,55
Ensemble des permanents	47,68
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	50,83



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 5,6 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 2,1 fonctionnaires
- > 3,1 contractuels permanents
- > 0,4 contractuel non permanent

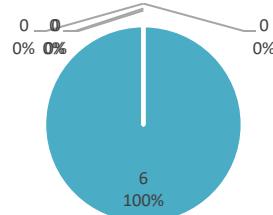
### ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	2,3 ETPR
Catégorie B	2,4 ETPR
Catégorie C	2,2 ETPR

## Positions particulières

### 2% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



## Mouvements

- En 2024, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 28,1%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
5,4%	67,4%

### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
---	---------------------------------

4,4 agents 4,5 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	➡	-8,2%
Contractuels	↗	19,4%
Ensemble	↗	1,0%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	63%
Démission	9%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	8%
Départ à la retraite	7%
Mutation (changement de collectivité)	7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	78%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	5%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat déjà présent dans l'année en tant que contractuel permanent	2%
Intégration directe	1%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

En moyenne, 0,7% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- Aucune rupture conventionnelle actée en 2024

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10

Non concernés	
Avancements d'échelon	
Avancements de grade	
Promotions	
	Moins de 1 agent sur 10

## Sanctions disciplinaires

- 2% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2024.

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	1
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

100%

## Budget et rémunérations

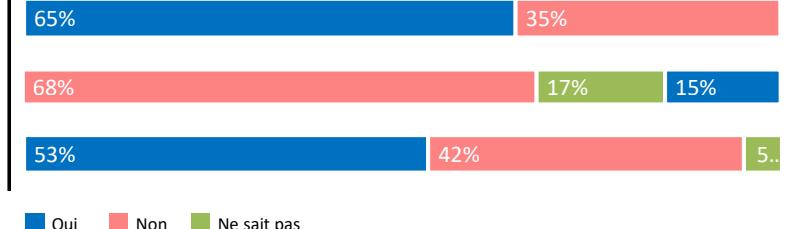


- Les charges de personnel représentent 56,37 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen	Budget de fonctionnement	276 797 €	Charges de personnel	156 041 €	Soit 56,37 % des dépenses de fonctionnement
---------------	--------------------------	-----------	----------------------	-----------	---

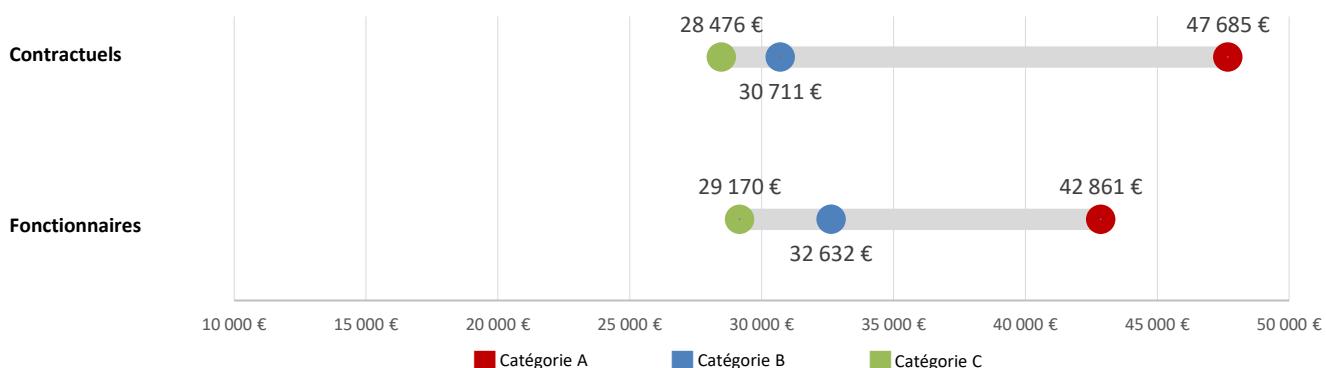
- Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



42% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

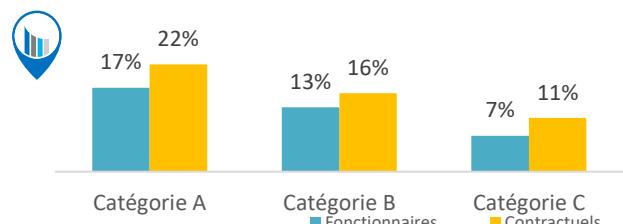
- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



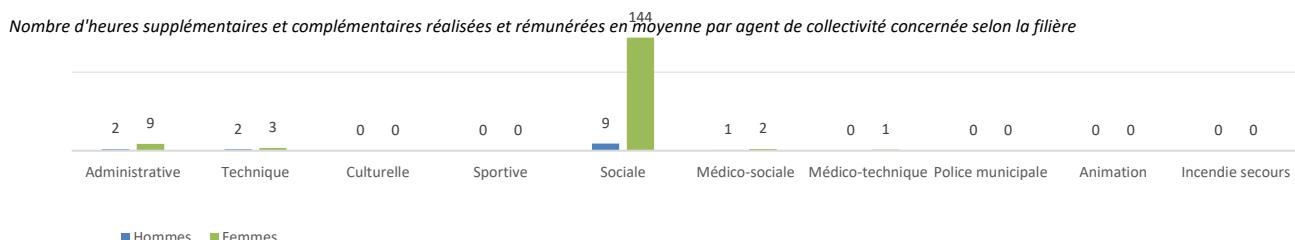
La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,5 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	10,52%
Contractuels sur emplois permanents	15,87%
Ensemble	12,50%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- En moyenne, 293 heures supplémentaires/complémentaires pour les 21% de collectivités concernées



- 22% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

## Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 12,7 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



- En moyenne, 5,4 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>3,48%</b>	<b>1,49%</b>	<b>2,69%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>4,05%</b>	<b>1,49%</b>	<b>3,04%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>4,73%</b>	<b>1,89%</b>	<b>3,60%</b>	<b>0,00%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

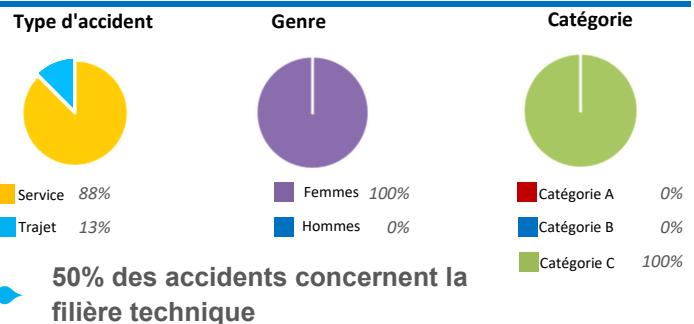
- > 23,59 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

## Accidents du travail

- 5% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 2,7 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 37 jours d'absence consécutifs par accident du travail



## Prévention et risques professionnels

4 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : -

Nombre moyen de formations : 4

Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

73% 15% 12%

Existence d'un registre de santé et de sécurité

86% 7... 7...

Existence d'un plan de prévention des RPS

88% 7... 5

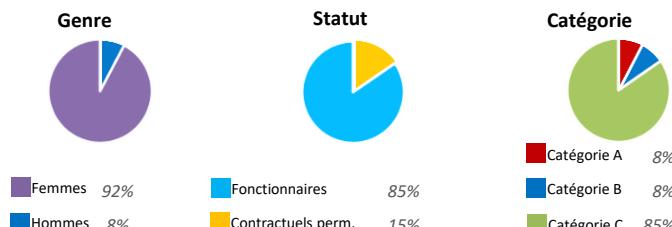
Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

0,4% des femmes

## Handicap

- 9% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 4,4%



0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

## Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées

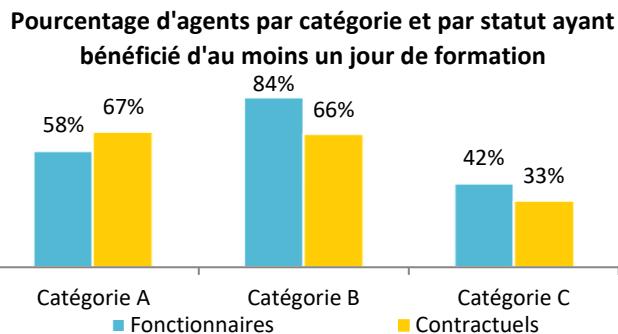
2 439 €

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

372 €

## Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2024, 52% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour  
54% des femmes et 41% des hommes

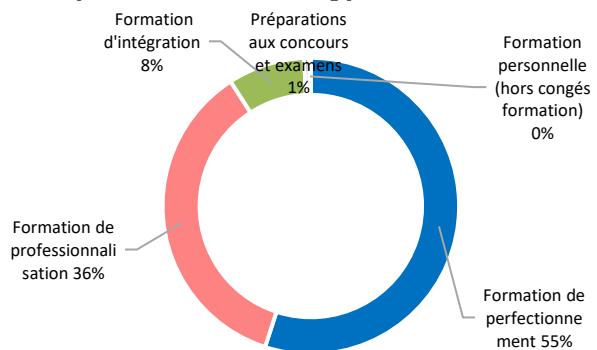


- Le budget médian consacré à la formation est de 100 €

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	52%
Autres organismes	44%
Frais de déplacement	2%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	1%

### Répartition selon le type de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent



### Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	50%
Autres organismes	26%
Collectivité	14%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	11%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

- 26% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

74%  26%

Dont 0% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

### Santé      Prévoyance

#### Montant moyen annuel par bénéficiaire

400 €  128 €

En cours      Oui      Non      Ne sait pas

### L'action sociale des collectivités

#### Prestations servies directement par la collectivité

64%  24%  8%  5%

#### Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

88%  11%

#### Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale

71%  24%  11%

#### Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

59%  24%  14%

## Relations sociales

- Aucune collectivité concernée par des grèves

98%  2%

- Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives

100%

### Nombre moyen de réunions des instances

CST	CAP	CCP
0	0	0

## — Précisions méthodologiques —

### ● 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12  
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires  
+ Départs temporaires non rémunérés  
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires  
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité  
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12  
+ Départs définitifs de contractuels  
+ Départs temporaires non rémunérés  
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité  
- Arrivées de contractuels  
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023  
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ● 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### ● 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ● En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2024. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2025

Version 1